## Règlement du salon

### Acceptation:

Mistral Event se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute demande de participation. De même, Mistral Event peut annuler à tout moment une demande acceptée précédemment. Le refus ou l'annulation d'une demande de participation n'entraînera aucun dédommagement autre que le remboursement intégral des acomptes déjà payés.

#### **Emplacement:**

Sur base du nombre d'inscriptions et de surfaces demandées, un plan sera établi, sur lequel les exposants pourront indiquer leur préférence selon la date du contrat. Les exposants qui s'inscrivent en premier pourront donc également choisir leur emplacement en premier. Mistral Event s'efforcera de répondre au maximum aux demandes introduites en faveur d'un emplacement précis, celui-ci pouvant néanmoins être légèrement modifié au cours de la préparation de l'événement, en respectant l'ordre d'arrivée des réservations.

#### Modalités d'annulation :

Le contrat peut être annulé par l'exposant moyennant le paiement de 50% du montant total du coût de participation si l'annulation est annoncée plus d'un mois avant l'ouverture du salon et de 100% si l'annulation est faite moins d'un mois avant l'ouverture du salon. Le contrat ne sera annulé de façon valable que par l'envoi d'un courrier recommandé à l'organisateur.

#### Paiement:

Des arrhes de 30% devra être réglé lors de la réservation de l'emplacement. Votre demande ne sera prise en considération qu'accompagnée de ce montant. Le candidat exposant s'engage à payer l'acompte de participation mentionné sur la facture endéans les 15 jours de la réception de la facture et le solde avant la date mentionnée sur la facture. Les paiements devront s'effectuer sur un des comptes bancaires dont le numéro figure sur la facture. Toute facture non payée à la date d'échéance ou tout solde impayé sera automatiquement majoré, dès la date d'échéance, d'un intérêt conventionnel de 1% par mois sur le montant dû, et ce de plein droit, sans intervention judiciaire ni constitution en demeure préalable. En cas de non-paiement total ou partiel de la somme due à la date d'échéance sans raison sérieuse ou suite à une négligence ou à la non-exécution du cocontractant, le solde de la dette sera, après constitution en demeure restée sans effet, majoré de 15% avec un minimum de 150,00 € et un maximum de 2000,00 €. Toute plainte ne sera valable et prise en considération que si elle est rédigée par écrit et remise dans les huit jours suivant la réception de la facture. La TVA s'appliquant à des prestations de services exécutées sur le territoire belge est due par l'exposant quelle que soit sa nationalité. Les chèques ne seront pas acceptés, ni comme moyen d'acompte, ni comme solde.

## Responsabilité et assurances :

L'organisateur assure en incendie, tant pour son compte que pour celui des exposants, le matériel du stand (structure) et le mobilier à disposition. L'organisateur décline toute responsabilité, notamment celle qui concerne tout dommage ou vol qui pourrait subvenir au matériel exposé, pour quelque raison que ce soit. Chaque société est invitée à contracter une assurance vol et incendie couvrant son matériel et surtout prendre les dispositions nécessaires pour mettre en sécurité tout objet de valeur. L'exposant doit prévoir une clause d'abandon de recours contre l'organisateur.

Annulation ou report du salon :

Mistral Event se réserve le droit de reporter ou d'annuler la manifestation, quelle que soit la raison, sans que cela ne soit nécessairement un cas de force majeure, sans que les exposants ne puissent exiger de dédommagement. Les montants déjà facturés seront crédités et les sommes éventuellement versées seront remboursées.

# Démontage des stands :

Signature du responsable

Les exposants devront remettre leur emplacement dans l'état initial.

Poubelles : Les espaces fournis doivent être totalement nettoyée de tout déchet. Un container est prévu pour récolter les déchets. Les poubelles placées pour les visiteurs pendant l'événement ne peuvent en aucun cas servir pour les déchets des exposants. Tout abandon de déchets, matériaux ou autres sur l'espace concédé entraînera un coût de nettoyage facturé à l'exposant de 150€. Ce montant sera demandé en caution et ajouté à la facture, cette caution sera remboursée a l'issue de l'événement si l'emplacement concédé est propre.

Lu et approuvé :	Le://	

Cachet de la firme